



**GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

Trente-troisième session

Tunis, Tunisie, 23-27 mars 2009

**PROPOSITION DE LA CE
RECOMMANDATION D'ETABLISSEMENT DU REGISTRE REGIONAL
DES FLOTTES DANS LA ZONE DE LA CGPM**

Proposition de la CE
Proposition pour une Recommandation de modélisation du
Registre Régional de Flotte pour le CGPM

Rappelant l'accord visant à favoriser le respect des mesures internationales de conservation et de gestion, de la FAO, et le plan d'action international sur la pêche INN qui invite des États à maintenir un enregistrement des navires de pêche autorisés à battre son pavillon et autorisés pour pêcher en haute mer, et pour échanger des informations connexes, y inclus par la FAO et d'autres organisations de pêche appropriées mondiales, régionales et sous-régionales.

Rappelant le plan d'action international sur la gestion de la capacité de pêche élaborée dans le cadre du code de conduite de la FAO pour la pêche responsable qui demande à des États de coopérer, le cas échéant, par les organisations ou les dispositions régionales de pêche et d'autres formes, en vue d'assurer la gestion efficace de la capacité de pêche.

Considérant qu'un fichier régional de flotte est un outil efficace et complet pour la gestion au niveau régional de la capacité de flottes de pêche et de leur activité.

En reconnaissant que la liste de la CGPM des navires autorisés à pêcher dans la région de CGPM, telle que établie par la recommandation GFCM/2005/2, est un sous-ensemble du fichier régional de flotte.

Notant la demande faite par la Commission pendant sa 32ème session pour aborder des questions de suivi et de gestion de la capacité de flotte.

Adopte, conformément au paragraphe 1 (h) de l'article III et à l'article V de l'accord de la CGPM que :

1. La CGPM établira d'ici le 1er janvier 2010 un fichier régional de flotte (FRF) qui contiendra les informations sur tous les navires, les bateaux, et d'autres véhicules qui sont équipés et utilisés pour l'activité de pêche professionnelle dans la zone de la CGPM.
2. Les parties contractantes soumettront un ensemble de données complet au moins au début de chaque année calendrier. Cette transmission sera suivie des mises à jour selon le cas. La mise à jour du FRF est la responsabilité des parties contractantes et doit refléter la situation exacte de leurs flottes, à tout moment.
3. La liste de champs d'information et de définitions relatives à ces champs, les codes de référence (tableaux 1-7) et le statut de confidentialité sont inclus dans l'annexe 1.
4. Le secrétariat de CGPM établira des normes appropriées et des protocoles de soumission de données à respecter par les parties contractantes pour la transmission de données, et il maintiendra une base de donnée régionale de fichier de flotte qui sera publiée sur le site web de CGPM, d'une façon compatible avec les règles et les procédures de la CGPM régissant la confidentialité, telles qu'établies par la recommandation GFCM/2006/7.
5. Le système d'information FRF comprendra les outils appropriés de contrôle de capacité de flotte, tels que les diagrammes dynamiques sur la capacité de flotte en termes de tonnage (GT) et de puissance (kW), et d'autres équipements de lecture rapide de données.

Annexe 1

	Nom de la zone	Description	Optionnel / Mandataire	Public / Restreint
1	Pays d'enregistrement (ISO-3)	Etat membre où le navire est enregistré pour la pêche	M	P
2	Autorité de l'enregistrement	Autorité responsable de l'enregistrement	M	P
3	Nom du navire	Nom du navire	M	P
4	Numéro d'identification	Numéro unique d'identification de l'Autorité responsable	M	P
5	Numéro d'identification CGPM	Numéro unique d'identification de l'Autorité nationale responsable (code ISO-3 du pays + 9 digits.	M	P
6	Numéro d'identification IMO	Code IMO du navire	O	P
7	Nom précédent du navire	Nom précédent du navire	O	P
8	Pays d'enregistrement précédent	Pays d'enregistrement précédent	O	P
9	Détails précédent de la suppression d'un autre enregistrement	Détails précédent de la suppression d'un autre enregistrement (le cas échéant)	O	P
10	Indicateur IRCS	(International Radio Call Sign) Indicatif radio international (le cas échéant) Obligatoire >= 24 m LOA	O	P
11	Type de navire	Type de navire en accord avec la classification standard internationale des navires de pêche. (The 'International Standard Statistical Classification of Fishery Vessels by Vessel Types' (ISSCFV), basé sur le type d'engin utilisé, approuvé par le CWP en 1984).	M	P
12	Etat opérationnel Indicateur actif	Actif / Inactif Etat permanent jusqu'à l'obtention de la permission de retour à l'activité Indicateur Y/N	M	P
13	Port d'immatriculation	Nom complet du port	M	P
14	Année d'entrée en service	Année d'entrée en service pour des opérations de pêche	M	P
15	Code de l'événement	Code identifiant le type d'événement déclaré	M	P
16	Date de l'événement	Date à laquelle s'est produit l'événement (format: yyyyymmdd)	M	P
16.1	Année	Date de l'événement: année	M	P

Delet
m 200
recomm
french

	Nom de la zone	Description	Optionnel / Mandataire	Public / Restreint
16.2	Mois	Date de l'événement: mois (numérique)	M	P
16.3	Jour	Date de l'événement: jour (numérique)	M	P
17	Autorisation de pêche Indicateur de licence	Autorisation de pêche, par ex. licence, permis ou autre dénomination officielle Indicateur Y/N	M	P
18	Période de l'autorisation de pêche et/ou transbordement	Période de l'autorisation de pêche et/ou transbordement	O	P
18.1	Date de début	Date de début (format: yyyyymmdd)	O	P
18.1. 1	Année	Date de début: année	O	P
18.1. 2	Mois	Date de début: mois (numérique)	O	P
18.1. 3	Jour	Date de début: jour (numérique)	O	P
18.2	Date de fin	Date de fin (format: yyyyymmdd)	O	P
18.2. 1	Année	Date de fin: année	O	P
18.2. 2	Mois	Date de fin: mois (numérique)	O	P
18.2. 3	Jour	Date de fin: jour (numérique)	O	P
19	Principale zone statistique de pêche	Zone statistique où le navire est autorisé de pêcher pour la majorité de l'année	O	P
20	Secondaire zone statistique de pêche	Zone statistique où le navire est autorisé de pêcher occasionnellement	O	P
21	Tertiaire zone statistique de pêche	Zone statistique où le navire est autorisé de pêcher occasionnellement	O	P
22	Engin de pêche principal	Engin de pêche principal basé sur la licence du navire ou du propriétaire/armateur utilisant la classification statistique standard d'engin de pêche (ISSCFG adopté à la 10e Session du CWP [Madrid, 22-29 Juillet 1980]).	M	P
23	Engin de pêche secondaire	Engin de pêche secondaire basé sur la licence du navire ou du propriétaire/armateur utilisant la classification statistique standard d'engin de pêche (ISSCFG adopté à la 10e Session du CWP [Madrid, 22-29 Juillet 1980]).	M	P
24	Longueur hors tout (LOA)	Longueur hors tout en mètres à deux décimales près.	M	P
25	Tonnage (GRT)	'Gross Registered Tonnage' en	O	P

Delet
m 200
recomm
french

	Nom de la zone	Description	Optionnel / Mandataire	Public / Restreint
		accord avec la convention d'Oslo (1947) (en emploi jusque 1995). (GRT représente the total cubic mesuré content of the permanently enclosed spaces of a vessel, with some allowances or deductions for exempt spaces such as living quarters [1 gross register ton = 100 cubic feet = 2.83 cubic metres]).		
26	Tonnage (GT)	Gross Tonnage en accord avec la convention Internationale. "International Convention on Tonnage Measurement of Ships, London, 1969 (in use since 1996) for vessels >= 15m"	M	P
27	Année de construction		M	P
28	Matériau de la coque	Table de codes	M	P
29	Motorisé	Puissance principale > 0 Indicateur Y/N	M	P
30	Puissance principale	La puissance totale en kW du moteur équivaut au total de la puissance continue maximale et qui apparait dans le certificat d'enregistrement ou quelconque document officiel (STCW-F convention)	M	P
31	Puissance auxiliaire	Toute puissance installé qui n'est pas comprise dans la rubrique "Puissance principale"	M	P
32	Propriétaire	Propriétaire		R
32.1	Nom du propriétaire	Nom du propriétaire	M	R
32.2	Adresse du propriétaire	Adresse du propriétaire	M	R
33	Armateur	Armateur (si différent du propriétaire)		R
33.1	Nom de l'armateur	Nom de l'armateur	M	R
33.2	Adresse de l'armateur	Adresse de l'armateur	M	R
34	Nombre min. de l'équipage	Nombre minimal pour réaliser des opérations de pêche	O	R
35	Nombre max. de l'équipage	Nombre maximal pour réaliser des opérations de pêche si supérieur du nombre min. de pêche	O	R
36	Indicateur VMS	(Vessel Monitoring System) Indicateur Y/N obligatoire > 15m LOA	M	P
37	Codification de l'équipement de navigation	Table de codes	O	P
38	Codification de l'équipement de communication	Table de codes	O	P

Delet
m 200
recomm
french

	Nom de la zone	Description	Optionnel / Mandataire	Public / Restreint
39	Codification de l'équipement de viseur de poisson	Table de codes	O	P
40	Codification de la machinerie pour l'opération de l'engin de pêche	Table de codes	O	P
41	Capacité du compartiment de stockage pour le poisson	Tonnes	O	P
42	Équipement de réfrigération		O	P
43	Équipement de traitement de poisson		O	P
44	Eclairage de pêche	Dans le cas d'une opération de pêche demandant de l'éclairage	O	P
45	Équipement de sécurité		O	P

Table 1 - Classification des navires de pêches par type de navire

“International Standard Statistical Classification of Fishery Vessels by Vessel Types” (ISSCFV), based on the type of gear used by the vessels, approved by the CWP in 1984 (<ftp://ftp.fao.org/FI/DOCUMENT/cwp/handbook/annex/annexLII.pdf>)

ISSCFV	Genre de navire	Abréviation
0100	Chalutiers	TO
0200	Sennes coulissantes	SP
0300	Dragues	DO
0400	Filets soulevés	NO
0500	Filets maillants	GO
0600	Pièges	WO
0700	Palangres dérivantes	LL
0710	Autres lignes	LOX
0900	Navires polyvalents	MO
4900	Navires de pêche non spécifié	RO
1100	Vaisseau mère	HO
1200	Transporteur de poissons	FO
1400	Navires de protection et de sondage	BO
1500	Navires scientifiques	ZO
1600	Navires d'entraînement	CO
9900	Navires anti-pêche	VOX

Table 2 – Codification du genre d'événement

	Genre d'événement	Abréviation
Entrée en flottille	Recensement	CEN
	Nouvelle construction	CST
	Changement d'activité	CHA
	Importation Intra-Méditerranéen, transfert	IMP
En flottille	Modification	MOD
Départ de la flottille	Démantelé, naufrage	DES
	Changement d'activité	RET
	Exportation Intra-Méditerranéen, transfert	EXP

Deleted:
m 2009 pro
recommen
french.doc

Table 3 – Codification du matériau de la coque

Matériau de la coque	Code
Bois	1
Métal	2
Fibre de verre / plastique	3
Autres	4
Inconnu	5

Table 4 – Codification de l'équipement de navigation

Equipement de navigation	Code
Pas d'équipement de navigation	1
Loran C	2
Loran A	3
Omega	4
Decca	5
GPS (Système de navigation)	6
Radar	7
Radiogoniomètre	8
Pilote automatique	9
Receveur cartographe météorologique	10
Gyroscope	11
Autres	98
Inconnu	99

Table 5 – Codification de l'équipement de communication

Equipement de communication	Code
Radio VHF	1
Radio téléphone	2
Téléphone portable	3
Fax	4
Radio satellite	5
Télégraphe	6
Autre	8
Inconnu	9

Deleted:
 m 2009 pro
 recommend
 french.doc

Table 6 – Codification de l'équipement de viseur de poisson

Equipement de viseur de poisson	Code
Echo sondeur	1
Sonar	2
Sondeur de filet	3
Autres	8
Inconnu	9

Table 7 – Codification de la machinerie sur le pont pour l'opération de l'engin de pêche

Machinerie du pont pour l'engin de pêche	Code
Treuil à la ligne	1
Treuil de filet	2
Treuil de trémails	3
Bloc de moteur	4
Autres	8
Inconnu	9

Deleted:
m 2009 pro
recommen
french.doc